

# AF 447 : IN MEMORIAM

• **Air France**

Publié le 01 Juin 2023



*“Il ne reste de ces quatorze années d’attente que désespérance, consternation et colère”,* voici les mots de la Présidente de l’association entraide et solidarité AF447 qui illustre cette relaxe.

**2 adjectifs antinomiques pour nous PNC, qui sommes partie prenante de la culture SV**

**Si des « fautes » ont été commises, « aucun lien de causalité certain » avec l’accident n’a « pu être démontré » selon la juge.**

Les incohérences et manquements de la part des deux accusés sont avérés mais jugés insuffisants pour tirer des conséquences pénales et un lien de causalité.

Si le sentiment de honte nous envahit, il n’est pas partagé par tous.

Air France « prend acte du jugement ».

Airbus estime que cette décision est « cohérente » avec le non-lieu de 2019.

Choqués ? nous le sommes tous,

Surpris ? nettement moins, au regard des enjeux économiques.

Néanmoins, le parquet général de Paris a annoncé **faire appel** du jugement de relaxe du constructeur **Airbus** et de la compagnie aérienne **Air France**, dans le procès sur le crash du vol **AF447** en A330-200 entre **Rio de Janeiro** et **Paris** qui a fait 228 victimes le 1er juin 2009.

Nouveau procès qui selon les propres mots de l’avocat des victimes, *“(…) permettra d’avoir un débat judiciaire complet et de retourner débattre du lien de causalité, qui est quelque chose d’extrêmement subjectif”.*

**En ce 1er juin, c’est le moment du silence meurtri...  
Celui du recueillement éternel envers les victimes.  
Nos amis, nos collègues, et leur famille.**

